

**Commune d'OMPS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de OMPS, se sont réunis à 20h00 dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 juin 2023 conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :** Jean-Luc LOISON, Jean-Claude MOREL, André LACAZE, Nathalie LAVERGNE, Samuel SARRAILLE, Cédric CARNUS, Nicolas GUILLON, Franck GIRARD, Aline BERTI

Monsieur le Maire Jean-Luc LOISON salue tout d'abord le public présent ainsi que les personnes qui suivent la séance. Il rappelle que pour la sérénité des débats, il est demandé aux élus de lever la main lorsqu'ils souhaitent poser une question et que par ailleurs, le public n'est pas autorisé à intervenir.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire. Monsieur Nicolas GUILLON est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : « Décision modificative » Les membres du Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**POINT N° 1 – DECISION MODIFICATIVE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
60611	Eau et assainissement	-253.00	
701249	Reverst redevance pollut° origine domest	253.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à OMPS, le 20 juin 2023

**POINT N° 2 – DECISION MODIFICATIVE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de

procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
165	Dépôts et cautionnements reçus		-134.00	
28041582 (040)	Autres grpts - Bâtiments et installat°		134.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à OMPS, le 20 juin 2023

### POINT N° 3 – ALLEES DU CIMETIERE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les allées du cimetière doivent être réaménagées. Gweltaz ONNO a eu l'idée de les végétaliser. Suite à la visite de Villes et villages fleuris dans la commune le 20 juin 2023, ils ont proposé de mettre du trèfle blanc que l'on peut tondre régulièrement.

Monsieur André LACAZE propose de rajouter au trèfle blanc du paturin

Le maire propose au conseil municipal de le faire dans toutes les allées, à l'exception de l'allée principale qui devrait être gardée en gravier. Il faudrait aussi cimenter entre certaines tombes puisque la tondeuse ne se produit pas en certains endroits.

Monsieur le Maire propose également de mettre des pas japonais

Une affiche sera réalisée afin d'avertir les résidents de la commune des changements à venir.

### POINT N° 4 – VALIDATION DU DEVIS DE L'ENTREPRISE « LOUBIERE » : INSTALLATION D'UNE POMPE AU CHÂTEAU D'EAU DU PEYROU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise "LOUBIERE" pour l'installation d'une pompe au château d'eau du PEYROU.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 2 835,60 euros HT.

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le devis de l'entreprise "LOUBIERE" d'un montant de 2 835,60 euros HT pour l'installation d'une pompe au château d'eau du PEYROU.

- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur André LACAZE expose au Conseil Municipal qu'il faudra mettre la pompe hors gèle  
Il faudra également faire une réglementation pour l'utilisation de cette pompe  
Elle ne sera pas accessible l'hiver.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### - TOITURE DE L'EGLISE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été adressée à la société « AURITOIT » pour maintenir le patrimoine communal.

Il explique que le toit de l'église se dégrade et qu'il serait bon que cette entreprise intervienne pour des raisons de sécurité.

Toujours en attente d'une réponse, ils devront être relancés en sachant qu'ils travaillent près de l'église ou contacter une autre société.

### - ELECTION DE DOMICILE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un appel téléphonique d'une personne sans domicile qui souhaiterait inscrire son enfant à l'école de OMPS pour la rentrée 2023.

Sans adresse fixe, ni plus de CCAS dans la commune, elle nous a demandé s'il était possible de recevoir son courrier à la mairie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal avoir accepté la demande de cette personne. Son enfant ira en classe de CM2 à l'école de OMPS à la rentrée prochaine

### - ECOLE

Une personne de l'association MAIF avait rendez-vous avec Monsieur le Maire, il s'agit d'une ancienne directrice s'école. Cette personne a partagé plusieurs renseignements avec lui afin qu'il puisse sauver l'école.

Par exemple, en enregistrant l'école auprès de l'UNESCO, une organisation internationale.

Établir une correspondance sur l'environnement ou le climat avec des enfants de culture française entre des élèves de l'OMPS et des enfants d'autres pays.

### - ENEDIS COMPTEUR STATION DE POMPAGE

Le Maire communique au Conseil Communal le fait d'avoir reçu une lettre d'Enedis.

Cette lettre indique qu'Enedis ne dispose pas des données de consommation d'électricité pour le point de livraison de la station de pompage.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas besoin de ce compteur puisqu'il n'est plus utile. Par conséquent, il demande au conseil municipal de le retirer.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de supprimer ce compteur.

- COMPTE RENDU REUNION CEREG

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il avait pris part à une réunion avec l'entreprise CEREG le 12 juin. Il explique le dernier compte rendu sur le réseau d'eau. Que faire en cas de différents problèmes. Ils nous proposent des fiches de protocole. Avoir deux stations pour retirer le chlore.

- CONVOCATIONS AUX CONSEILS MUNICIPAUX

Le Maire demande au conseil municipal si cela les gênerait de recevoir leur convocation aux conseils municipaux par courriel plutôt que dans leur boîte aux lettres. Le Conseil municipal consent à recevoir leur convocation par courriel.

- VOIRIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal avoir eu une demande de Monsieur Sébastien GERMAIN. Il indique que lorsqu'il pleut de l'eau entre dans sa grange, il souhaiterait que la commune fasse quelque chose pour que l'eau soit canalisée en dehors de sa grange. Monsieur le Maire propose de faire dévier l'eau juste avant le GINEST en faisant des saignées.

- PROJET ASSOCIATION OMPS HIER ET AUJOURD'HUI

L'association OMPS Hier et Aujourd'hui vont fabriquer des panneaux afin de nommer les plantes de la commune.

Un petit parcours avec des énigmes sera également fait dans la commune.

Ce projet sera illustré et inauguré le 1<sup>er</sup> juillet à la fête des écoles

Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal à 21h30.